



COMITÉ SYNDICAL DU 23 FÉVRIER 2026 à CARENTAN-LES-MARAIS (*Saint-Côme-du-Mont*)

Secrétaire de séance : Yann MOUCHEL

DÉLIBÉRATION

CS 2026/21 Finances locales – Décisions budgétaires – Budget et comptes – Ambition 2 – Accroître la résilience de nos patrimoines naturels et paysagers - 03. Conforter la gestion équilibrée des grands ensembles naturels - M7. Préserver et gérer des espaces naturels continentaux et maritimes et des espèces remarquables - GRECIA

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 23 février 2026 à Carentan-les-Maraix (*Saint-Côme-du-Mont*), sous la présidence de Benoît FIDELIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 17 février 2026 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Pascal MARIE

Pour les conseillers départementaux

Hedwige COLLETTE (*pouvoirs de Christèle CASTELETIN et Jean MORIN*), Benoît FIDELIN, Patricia GADY-DUQUESNE, Martine LEMOINE (*pouvoir de Maryse LE GOFF*), Patrick THOMINES

Pour les Communautés de Communes

Aurélien GIGAN (CC Coutances Mer et Bocage), Jean-Pierre GUEGAN (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne HÉBERT (CC Côte Ouest Centre Manche – *pouvoir de Mireille DUFOUR*), Jean-René LECHATREUX (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Marie-Agnès HÉROUT (Carentan-les-Maraix – *pouvoir de Jean-Claude HAIZE*), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Joël LERECULEY (Gaignes-Mesnil Angot – *pouvoir de Samuel HARDY*), Sylvain LEREDDE (Rampan), Jocelyne LEVAVASSEUR (Fresville – *pouvoir de Dominique JEANNE*), Aurélien MARION (Apperville), Michel MAUDUIT (Isigny-sur-Mer), Yann MOUCHEL (Varenguebec – *pouvoir de Christophe FOSSEY*), Françoise PHILIPPE (Catteville), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle – *pouvoir de Yves HUET*), Gérard TAPIN (Marchésieux – *pouvoir de Bertrand LECONTE*), Gérard VOIDYE (Carentan-les-Maraix)

avec voix consultative

Valérie BALAGUER (Conseil départemental de la Manche)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique FERREIRA, Antoine JEAN, Valérie LAISNEY, Vanessa LANCELOT, Sylvain LETOUZÉ, Florence MAZIER, Cédic NOUVELOT, Marianne ROZET, Pierre VOGT

Pour les conseillers départementaux

Christèle CASTELETIN, Maryse LE GOFF, Thierry LETOUZÉ, Hervé MARIE, Jean MORIN,

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom), Catherine KERVADEC (CC de la Baie du Cotentin), Thierry LAISNEY (CC Côte Ouest Centre Manche)



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais), Samuel **HARDY** (La Meauffe), Yves **HUET** (Gonfreville), Dominique **JEANNE** (Néhou), Jean-Louis **LECAPLAIN** (Grandcamp-Maisy – *voix consultative*), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Stéphanie **MAUBÉ** (Lessay), Marinette **MIGAULT** (Rauville-la-Place), Christopher **MOREAU** (Saint-Germain-du-Pert), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Marianne **TAP** (Hémevez – *voix consultative*), Valérie **TORTEL** (Gorges – *démission*), Céline **VAQUEZ** (Le Désert)

Pour les membres consultatifs

Vanessa **LAMBERT** (Secrétaire générale – Sous-préfecture de Coutances), Jean-Louis **HARDY** (Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Normandie), Jean **RAMPON** (Sous-préfet de Cherbourg-en-Cotentin), Guillaume **BARRON** (directeur de la DDTM de la Manche)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Joëlle **RIMBERT**, Nicolas **FILLOL**, Arnaud **FEREY**

Nombre de votants : 24 membres + 10 pouvoirs

Soit un quorum de 34 membres sur 58

CS 2026/21 Finances locales – Décisions budgétaires – Budget et comptes – Ambition 2 – Accroître la résilience de nos patrimoines naturels et paysagers - 03. Conforter la gestion équilibrée des grands ensembles naturels - M7. Préserver et gérer des espaces naturels continentaux et maritimes et des espèces remarquables - GREZIA

La convention triennale de soutien à la vie associative du Groupe d'Étude des Invertébrés Armoricaains (GREZIA) est à renouveler pour 3 ans : 2025-2027, soit 12 000 €. Cette convention permet au Parc naturel régional de bénéficier des activités de collecte de données sur différents groupes d'invertébrés, organisées par l'association, sous forme de stages. La convention soutient aussi la valorisation des connaissances dans les publications de l'association.

Code budgétaire : 25_M070_BIODIV_DIVERS

Dépenses de fonctionnement solde 2025		Recettes de fonctionnement solde 2025	
65748 – Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	4 000,00 €	Reprise de l'excédent*	4 000,00 €
Montant prévisionnel de l'opération			4 000,00 €

* Fonds DREAL perçu en 2025

Code budgétaire : 26_M070_BIODIV_DIVERS

Dépenses de fonctionnement 2026		Recettes de fonctionnement 2026	
65748 – Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	4 000,00 €	Reprise de l'excédent*	4 000,00 €
Montant prévisionnel de l'opération			4 000,00 €

* Fonds DREAL perçu en 2025



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **DONNE** son accord sur ce dossier
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents y afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 25 mars 2026
Benoît FIDELIN,
Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponds d'Ouve - BP 137
Saint-Onen d'Yvigny
50500 CA'RENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr